



La classe de Seconde permet aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est une classe de détermination. En effet, ce n'est qu'en fin de Seconde que le lycéen choisit la voie générale ou technologique. En Seconde, le lycéen travaille de manière plus autonome et approfondie afin de se préparer aux exigences du Bac. Des enseignements communs constituent la base de cette classe.

| | |
|------------------------------------|--------|
| Français | 4 h |
| Mathématiques | 4 h |
| LVA Anglais | 3 h |
| LVB Allemand, Espagnol, Italien | 2 h 30 |
| Histoire-Géographie | 3 h |
| Sciences Economiques et Sociales | 1 h 30 |
| Sciences de la Vie et de la Terre | 1 h 30 |
| Physique-Chimie | 3 h |
| Sciences Numériques et Technologie | 1 h 30 |
| Education Physique et Sportive | 2 h |
| Enseignement Moral et Civique | 0 h 30 |

Les enseignements peuvent être dispensés en classe entière ou en effectifs réduits.

Un élève de seconde peut choisir jusqu'à 2 enseignements optionnels. L'option facultative doit être choisie avec un objectif précis : en vue d'être présentée à l'examen pour les options de la voie générale ou dans le cadre de la réflexion sur la poursuite d'études pour les options de la voie technologique. Ils doivent être choisis selon les modalités suivantes :

Un enseignement général parmi :

- Latin
- Arts Plastiques
- Education Physique et Sportive

et/ou

Un enseignement technologique parmi :

- Design et Innovation Technologique
- Sciences de l'Ingénieur
- Santé et Social
- Sciences et Laboratoire